

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt trois

Le 04 Décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **29 novembre 2023**

**PRESENTS:** Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DELACOTE Aurélie. PERTUIS Martine. DECLÉ Sébastien.

**ABSENTS :** CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.

**PROCURATIONS:** FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : Révision des charges locatives**

M. le Maire expose que les charges de locations des loyers communaux représentent une participation de 50 € par mois par logement pour les consommations d'eau et/ou de chauffage.

Cette participation n'a jamais été révisée malgré l'importance des consommations et les différentes augmentations de tarifs qui se sont succédées depuis plusieurs années.

Concernant les 2 logements sis 250 et les 4 logements sis 350 rue Nicolas Rambourg à Hautefort, la dépense représente, pour l'année 2022, un coût de 11 964,54 € de chauffage et 2 039,94 € d'eau soit un total de 14 004,48 € (17,78 €/m<sup>2</sup>). Les versements des locataires ne représentent que 3 600 € pour une année.

A la vue des superficies de chaque logement, les locataires de ses logements devraient verser entre 155 € et 187 € par mois pour leur consommation en eau et en chauffage.

Concernant le logement de l'ancienne mairie, 3 place Eugène Leroy, la dépense représente 3 051,84 € de chauffage pour l'ensemble soit 8,72 €/m<sup>2</sup>. Les versements du locataire représentent 600 € pour une année (50 € par mois). A la vue de la superficie du logement, la provision devrait être de 61 € par mois.

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée de revoir la participation comme suit pour 2024 :

- 100 € par mois et par locataire du 01/01/2024 au 30/06/2024 Rue Nicolas Rambourg
- 150 € par mois et par locataire du 01/07/2024 au 31/12/2024 Rue Nicolas Rambourg
- 60 € par mois du 01/01/2024 au 31/12/2023 au 3 rue Eugène Leroy.

Il y aura lieu début 2025 de procéder à une régularisation annuelle des charges pour chacun en fonction des consommations de l'année 2024 et il faudra également procéder au calcul des provisions sur charges pour l'année suivante.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les revalorisations ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20231204-2023-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2023

Affichage : 06/12/2023

HAUTEFORT le 05/12/2023

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS

